COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE DU 5 JUILLET 2022

Se sont réunis à la Mairie :

- MIONE Jacques, Maire,
- VERLYCK Catherine, Adjointe au Maire,
- SOUFFRON Isabelle, Adjointe au Maire,
- FRANCES Marc, Conseiller municipal,
- TRASTOUR Sidonie, Directrice Générale des Services,
- BEFFY Florence, Directrice de l'Ecole Maternelle Pasteur,
- MOUGEOT Emmanuel, Directeur de l'Ecole Elémentaire Jules Ferry,
- FONTAINE-JEANNEAU Christine, Directrice de l'Ecole Maternelle Croix Boissée,
- LEROY Emmanuel, futur Directeur du Groupe Scolaire Saint-Martin ;
- MITROVIC Nathalie, Coordinatrice Enfance Jeunesse,
- MATRAS Nadège, Directrice ALSH Elementaire, Animatrice sur l'école Jules Ferry,
- CHIAREL Pauline, Responsable du périscolaire, Ecole maternelle Pasteur,
- MARTIN Laetitia, représentante FCPE, Groupe scolaire Saint Martin,
- GOUDOU Déborah, représentante FCPE, Groupe scolaire Saint Martin,
- PERRY Marine, représentante FCPE, Ecole maternelle Croix Boissée,
- VERSCHAEVE DE SOUSA Elisabet, représentante des parents d'élèves de l'école maternelle Pasteur,
- BONNEAU Sophie, parent d'élèves, Ecole maternelle Pasteur,
- DUBY Angélique, parent d'élèves, Ecole maternelle Pasteur,
- LANGLET Mélanie, représentante APIB, Groupe scolaire Saint Martin

Secrétaire de séance : FRANCES Aurélie.

Ouverture de la séance à 18 h 05.

ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente à l'assemblée M. Emmanuel LEROY qui prendra la direction du groupe Scolaire Saint Martin au 1er septembre 2022.

Un tour de table est fait et chacun s'est présenté auprès de M. LEROY.

1 – Effectifs d'été au CROC' LOISIRS

Les effectifs varient chaque jour.
Il est donné ci-dessous les effectifs maximum.

Mois de juillet :
Enfants en maternelle : 46 (journée du 8 juillet)
Enfants en élémentaire : 89 (journée du 8 juillet)

Mois d'aout:
Enfants en maternelle : 36 (journée du 30 août)
Enfants en élémentaire : 62 (journée du 2 août)

Mme MITROVIC, Coordinatrice Jeunesse, souligne que les effectifs sont très hauts cette année notamment en élémentaire.
A titre de comparaison, le nombre des élémentaires est d'environ 50 sur les mercredis.

2 – Rentrée scolaire 2022

2.1 – Effectifs et équipes pédagogiques

Les effectifs ci-dessous sont fixés à la date du 5 juillet 2022.
Mme VERLYCK, Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire, signale que des mouvements d'effectifs tant en radiation qu'en inscription se font très régulièrement au service scolaire et que les chiffres sont donnés à titre indicatif.

Ecoles maternelles

Année de naissance / Ecoles	PS 2019	MS 2018	GS 2017	TOTAL
Croix Boissée (4 classes)	26	48	30	**104**
Pasteur (4 classes)	38	36	34	**108**
Total	**64**	**84**	**64**	**212**

8 classes accueillent les enfants de maternelle.
EMC : moyenne de 26 élèves par classe,
EMP : moyenne de 27.2 élèves par classe,

Ecole élémentaire Jules Ferry

Niveaux / Ecoles	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Jules Ferry (12 classes sept 2022)	70	66	60	60	59	**315**
Classe ULIS	0	1	0	6	5	**12**
TOTAL	70	67	60	66	64	**327**

L'ouverture d'une 12ème classe a été annoncée en début d'année par courrier par l'Académie de Versailles pour la rentrée de septembre 2022.

L'ouverture d'une 13ème classe vient également d'être annoncée vendredi dernier. Nous attendons un courrier officiel actant de cette autre ouverture.
M. MOUGEOT indique qu'il n'y aura de ce fait, pas de comptage prévu à la rentrée du 1er septembre.

La classe ULIS compte 12 élèves au total (4 enfants nouveaux sur les niveaux CM1 et CM2).

M. le Maire indique qu'une classe a déjà été aménagée l'an dernier et qu'une autre va être en cours d'aménagement dès juillet.
Ces deux nouvelles classes seront situées au 18 rue des Ecoles.

M. MOUGEOT, Directeur de l'école Jules Ferry demande si une enveloppe budgétaire supplémentaire sera prévue car il faut doter cette classe d'un tableau, d'un vidéoprojecteur, de tables et chaises.
Il indique avoir demandé à Mme LAHMIANI une dotation de 30 tables (lycée de Cerny).

Le Maire répond que le nécessaire sera fait pour pouvoir équiper cette nouvelle classe.

Mme TRASTOUR, DGS, souligne que du mobilier de classes est stocké rue Varache et qu'il sera bien d'aller voir si des tables et chaises ne pourraient pas y être récupérés.

M. MOUGEOT répond qu'il aura assez de chaises et qu'il est déjà allé à la salle Varache avec les services techniques et que rien ne convient (pour les élémentaires).

Groupe scolaire Saint-Martin

Niveaux / St Martin	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
15 classes	53	40	46	59	54	55	47	53	**407**

Effectif maternelle : 139
Effectif élémentaire : 268
Total : 407.

Une fermeture de classe a été annoncée par courrier par l'Académie de Versailles pour la rentrée de septembre 2022 : de 16 à 15 classes.

M. LEROY indique qu'il va travailler toutefois à une organisation de structures à 15 et 16 classes. Il est possible qu'un comptage se fasse au 1er septembre.

2.2 – Equipes pédagogiques

Mme VERLYCK, Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire, présente les mouvements des enseignants connus à ce jour :

Ecole maternelle Croix Boissée :
Départ de Mme ROUX qui était à titre provisoire.
Arrivée de Mme NOE Claire à titre définitif.

Ecole maternelle Pasteur :
Départ de Mmes SAAIDY et JAWORSKI.
Arrivée de Mme Gaël DESNOYERS à titre définitif.

Ecole élémentaire Jules Ferry :
Arrivée de M. Romain DULON à titre définitif.
Mme LEMPEREUR ne reprendra pas le travail au 1er septembre.
Le nom de la décharge de M. MOUGEOT n'est pas non plus connu à ce jour.

Groupe Saint Martin
Départ de Mme LAMBERT et prise de direction par M. Emmanuel LEROY à titre définitif.
Départ de Mmes RAYNAL, TRANEL, ARDISSON et CHAIGNEAU.
Arrivée de Mme Katia RENCUREL et Estelle MARIOT.

3 – Travaux des écoles

Mme VERLYCK, Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire, présente les principaux travaux de cet été et des mercredis sur le mois de septembre dans les écoles et à venir.

Ecole Jules Ferry

Ouverture de deux classes en septembre 2022.

- Montage et installation des mobiliers
- Réorganisation des classes avec les ouvertures (mouvements de mobiliers)
- Peinture de la 13ème classe
- Films à poser sur les fenêtres du couloir
- Changement des vitrages cassés du couloir
- Reprise des tuiles de rives sur le préau

M. MOUGEOT demande que la gâche électrique soit installée pour la rentrée et que le lino de la classe ULIS soit fait.

Groupe scolaire Saint Martin

- Pose de la gâche électrique
- Pose de la porte de recoupement à l'étage
- Contrôle des vasistas
- Pose des vidéoprojecteurs

Les parents d'élèves demandent l'installation des films de protection sur les vitrages à l'étage côté cour.

Ecole Croix Boissée
Travaux de rehausse des clôtures à 1,80 m.

Ecole Pasteur

- Bureau de la Directrice : sol refait en lino.

Mme BEFFY demande que la peinture des murs soit également refaite compte tenu que tous les meubles vont être retirés.

Les parents d'élèves de l'école Pasteur expliquent, comme fait lors du conseil d'école du 24 juin, que la chaleur est trop importante dans la cage d'escalier de l'extension. Des relevés de température ont été faits. Le dortoir atteint 25 à 26 degrés et jusqu'à 32 degrés dans la cage d'escalier ces derniers jours (hors canicule).

Mme BEFFY souligne que la fenêtre oscillo-battante est inaccessible car trop haute.
Elle indique que des réunions sont faites dans le bas de l'escalier : classe éducative ou présence du RASED qui accueille les enfants dans ce patio.

M. le Maire comprend la demande et explique que si l'on envisage des travaux ou que l'on pose des films contre la chaleur, il y a un risque de perdre la garantie décennale.

Il est donc nécessaire de voir avec l'architecte avant d'envisager quoi que ce soit et de lui poser toutes les questions adéquates. Il demande aux parents le relevé des températures.
Nous avons besoin de l'aval de l'architecte, de plus des réserves sont encore à lever.

Les parents demandent l'achat de ventilateurs en attendant qu'une décision soit prise pour résoudre ce problème.

Le Maire répond qu'il va saisir son adjoint aux Travaux pour contacter l'architecte et voir ce qu'il sera possible de faire.
Une réponse leur sera apportée dans les meilleurs délais.

4 – Composition des Menus pour le mois de septembre

Mme TRASTOUR prend la parole et explique qu'une étude sur le gaspillage alimentaire a eu lieu du 11 au 23 mars sur les écoles Jules Ferry, Croix Boissée et au Croc' Loisirs.
10 jours de pesées alimentaires ont été faits à la fois sur les retours assiettes des enfants et sur les surplus de production de la cuisine centrale.
Il a été observé ce qui a été jeté, l'objectif étant : « quels moyens mettre en place pour limiter le gâchis ? ».
Les résultats de cette étude ont été présentés aux parents d'élèves lors de la commission des menus du 19 mai dernier.
Il est ressorti que l'essentiel des pertes concerne les entrées.

Quelques exemples (retour assiettes et surplus de production) :
Taboulé : 75.5 % de perte
Radis : 58 % de perte
Concombres : 73 % de perte
Cœur de blé : 42 % de perte

Mme MATRAS confirme que les ¾ des entrées partent régulièrement à la poubelle.

Mme TRASTOUR, DGS, explique que le coût des matières premières des denrées alimentaires a flambé depuis ces derniers mois (volailles, fruits et légumes, viandes..) ceci à cause du COVID, de la guerre en Ukraine et de la grippe aviaire. Une réflexion est donc en cours pour absorber le surcoût sans impacter directement les familles qui n'ont d'autres choix que de bénéficier du service de restauration scolaire. De plus, se greffe à cela une hausse des prix des emballages, du transport, et de l'énergie.

Il est prévu dès la rentrée de septembre 2022 de passer de 5 à 4 composantes. Il y aurait : 1 plat protéinique, 1 accompagnement, 2 périphériques sur 3 possible, entrée, laitage ou dessert.

Mme TRASTOUR indique qu'en faisant ce choix, la collectivité souhaite maintenir des tarifs raisonnables tout en conservant la qualité actuelle.

Toutefois pour maintenir l'équilibre alimentaire, cette possibilité de réduire les composantes du menu sera travaillée avec notre diététicienne. Chaque semaine il pourrait être retiré soit l'entrée, soit un dessert, soit un laitage.

Mme TRASTOUR explique que ces modifications de menus n'impacteront pas la petite enfance c'est-à-dire la halte-garderie et la crèche.

Enfin elle souligne que le restaurant scolaire travaille à ajuster au mieux les grammages pour les enfants et les adultes.

Par ailleurs elle souligne un autre travail des équipes visant à identifier des producteurs dits « en filière courte » capable de fournir les restaurants scolaires afin de faire évoluer le marché de denrées alimentaires qui prend fin en 2023.

5 – Questions diverses

Repas de rentrée

Le repas de rentrée aura lieu au restaurant scolaire (rue Varache) le mercredi 31 août dès 12 h 00.

Il est indiqué que deux parents d'élèves par fédération et par école pourront être accueillis.

Guide de la rentrée et fiches de renseignements 2022-2023

Mme VERLYCK, Adjointe au Maire, signale que les enveloppes contenant le guide de la rentrée et les fiches de renseignements, ont été remises par les enseignants dans les cartables de tous les élèves.
Les documents sont à retourner au service scolaire au plus tard le 8 juillet.

Sens unique de la rue Lesage

Compte tenu des difficultés de circulation relevées chaque matin et soir et du manque de sécurité pour les enfants devant le groupe scolaire Saint Martin, il a été

instauré la mise en sens unique de la rue Lesage depuis le 27 septembre à titre expérimental.
La rue est mise en sens unique pendant les heures d'entrée et de sortie de 8 h 00 à 9 h 00 le matin et de 16 h 00 à 17 h 00 le soir.

Cette mise en sens unique devient à présent définitive.
M. le Maire indique que la sécurité s'est améliorée suite à la mise en sens unique et grâce à la forte mobilisation de la police municipale.

Il est sollicité des parents d'élèves la mise en place d'un dépose minute sur le parvis.
Des verbalisations ont été mises par le service de police municipale.

Il est répondu qu'une forte pédagogie a été faite et de la prévention avant d'en arriver à de la verbalisation.

Une communication va être refaite avec plan à l'appui.

Fête des écoles 2022

Tombola :
850 carnets ont été commandés cette année (baisse de 100 unités).
Toutefois près de 150 carnets ont été retournés complets.
Recettes : 2119 € en chèque et 3937,60 € en espèces (total recettes : 6056.60 €)
Dépenses : 756 € (achat carnets), achat de lots (180 €) (total dépenses : 936 €).
Bénéfice : 5120,60 €

La fête des écoles s'est déroulée le samedi 25 juin.
La pluie a perturbé un peu les spectacles mais les enfants et leurs parents étaient présents tout l'après-midi.
Recettes : 4243,70 €
Dépenses : en attente de réception des factures :
- alimentation (environ 700 €),
- gobelets/barquettes buvette : 140 €
- achat de jeux : 810,50 €,
- sonorisation : 1095 €
- SACEM et SPRE : 128.25 €.

Les bénéfices définitifs seront communiqués ultérieurement lorsque toutes les factures auront été réglées.

Les parents regrettent que les enfants aient chanté sous la pluie le matin.
Un parent demande pourquoi il n'y avait pas d'estrade ni de barnum pour les protéger ?

Il est répondu que tous les barnums étaient montés sur le stade et qu'une estrade était mise à l'époque mais elle était devenue compliquée à mettre en place, et dangereuse. De plus nous avions été victimes de vandalisme et tout le matériel mis en avance par les services techniques avait été démonté et déplacé.

Toutefois le Maire réfléchit à l'idée d'une scène couverte.

Transport scolaire 2022-2023

Reconduction des deux circuits de transport existants à la rentrée prochaine :
La CCVE a sollicité une augmentation de capacité sur les 2 bus.

Les arrêts resteront les mêmes pour 2022-2023 :

- Petit circuit (4 arrêts) : Domaine du Moulin / Pont du Saussay / Baudelaire / Ecole St Martin
- Grand circuit (8 arrêts) : Mairie / Piverts / Pierreux / Glycines / Primevères / Château / Ecoles Ferry et Pasteur / Ecole St Martin

Indication d'inscription dans le guide de la rentrée : site d'Ile de France Mobilités ou directement en CCVE ou site internet CCVE.

Le reste à charge des familles après la participation financière de la CCVE sur le coût des cartes Scol'R pour l'année scolaire 2022-2023 est de 24 € pour les maternelles et les élémentaires.

Des frais d'inscription de 20 euros seront applicables pour toute demande reçue à partir du 1er août 2022.

Fin de séance à 19 h 20

Fait à Ballancourt-sur-Essonne, le 7 juillet 2022.

Le Maire,

Jacques MIONE.